

Fiche de poste 29/2010

Postes à pourvoir : Contrôleur financier des contrats de type 2 au pôle contrat, rattaché à la Secrétaire Générale- poste de catégorie A.

Rôle du STIF : le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, est un établissement public local. Il est en charge de l'organisation des services de transports publics dans la région Ile-de-France ; il fixe les tarifs et assure l'équilibre financier du système de transport. Il met en œuvre les grands projets d'investissement et contribue à l'amélioration de la qualité des transports offerts aux voyageurs. Il dispose d'un budget de près de 4 milliards d'euros et emploie 200 personnes.

Contexte dans lequel se situe le poste :

Rattachement du poste :

Le secrétariat général est chargé de gérer les ressources et les moyens du STIF : il recouvre donc les domaines financiers et budgétaires, juridiques, institutionnels, les ressources humaines et les moyens généraux.

Le pôle « contrats », composé de quatre cadres, est rattaché directement à la secrétaire générale. Le poste à pourvoir se situe au sein du pôle contrats.

Les principales activités de ce pôle sont :

- la gestion et le suivi financier des contrats d'exploitation passés entre le STIF et la RATP d'une part, la SNCF d'autre part (traitement des questions financières, vérification et mise en paiement des acomptes et de la facture annuelle, analyse des comptes financiers des exploitants...), et centralisation des informations ayant une incidence financière en provenance des autres directions du STIF (préparation et animation de trois comités de suivi contractuels – financier et tarifaire, investissement et comité annuel ; rédaction des avenants aux contrats...)
- la participation aux négociations des contrats avec les transporteurs, pour les questions financières et fiscales ;
- le suivi des problématiques fiscales liées notamment aux contrats conclus avec les exploitants et avec RFF ;
- le pilotage des audits de nature financière menés par le STIF auprès des opérateurs de transport, soit directement, soit via des prestataires extérieurs.

Le projet CT2 :

Les opérateurs de transport privés franciliens exploitent plus de 1000 lignes régulières de bus en vertu d'autorisations unilatérales attribuées par le STIF. Le 13 décembre 2006, le conseil d'administration du STIF a défini une nouvelle architecture contractuelle avec ces opérateurs, qui vise notamment à renforcer son rôle d'autorité organisatrice en matière de définition de l'offre de transport et du niveau de service, et de contrôle de la performance. Cette architecture contractuelle en vigueur depuis le 1er janvier 2007 est encadrée par les prescriptions d'un cahier des charges régional répondant aux caractéristiques suivantes :

- l'engagement d'une contractualisation sur une durée totale de 10 ans (1er janvier 2007 au 31 décembre 2016)

- L'enchaînement sur cette période de deux contrats avec la même entreprise mais sans mise en concurrence : le contrat de type 1 (durée de 4 ans, conclu avec chaque entreprise pour l'ensemble des lignes qu'elle exploite ; 70 contrats environ) et le contrat de type 2 -CT2- (échéance le 31 décembre 2016, conclu sur un réseau et portant sur l'ensemble des lignes irrigant ce réseau qu'elles soient exploitées par un ou des transporteurs ; 100 contrats environ).

Le projet CT2 a pour objet la négociation de l'ensemble des contrats de type 2, avant la fin de l'année 2010, en lien avec les collectivités de bassin.

(Le candidat pourra utilement consulter le site internet du STIF et notamment les délibérations de son conseil d'administration en dates du 13 décembre 2006 et 17 décembre 2009)

Ces contrats, conclus par réseau de bus, seront ensuite gérés et suivis par des gestionnaires de contrats, placés sous l'autorité du directeur de l'exploitation.

Ce projet est conduit par un chef de projet contractualisation avec les entreprises d'Optile (Optile est l'association des transporteurs privés d'Île de France). Il mobilise une équipe d'une vingtaine de personnes environ, certaines en charge de dossiers thématiques, d'autres intervenants sur un périmètre géographique défini.

Le chef de projet coordonne cette équipe, conduit les négociations clés avec les opérateurs de transport et les collectivités locales. Il veille au respect des principes directeurs arrêtés par le STIF en amont des négociations.

Attributions du-de la titulaire du poste :

Le contrôleur financier CT2, qui fait partie du pôle contrats au sein du Secrétariat général, aura pour missions essentielles, dès la conclusion des contrats CT2 de :

- S'assurer, sur certains points financiers et fiscaux communs à tous les contrats (TVA, formules d'indexation etc.) de l'exactitude des données transmises par les opérateurs à l'occasion de la facturation annuelle et du calcul des acomptes ;
- Garantir la cohérence des pratiques des opérateurs d'une part, des gestionnaires de contrats d'autre part sur ces questions communes de nature financière et fiscale ;
- Diligenter les contrôles sur des données financières communiquées par des opérateurs à l'appui de leur facture. Ces contrôles pourront s'effectuer sur la base de sondages aléatoires, mais aussi en fonction des enjeux financiers associés, des zones de risques identifiées, ou encore d'informations transmises notamment par les gestionnaires de réseaux.
- Proposer toute opération d'audit de nature à améliorer la connaissance par le STIF de la réalité, de la consistance et de l'exactitude des charges qui lui sont facturées par les opérateurs de transport dans le cadre des CT2.

Durant la première année, qui correspond à la phase de négociation des contrats, le contrôleur aura pour mission de négocier avec un ou des transporteurs(s) concerné(s), un ou plusieurs contrats de type 2.

Cette année sera ainsi mise à profit pour comprendre et s'approprier d'une part les outils de négociation et de suivi mis au point par le STIF lors des premières négociations menées en 2009, d'autre part la mécanique financière sous-jacente à ses contrats.

Le contrôleur CT2 bénéficiera, comme les autres négociateurs, de l'appui d'une équipe d'assistants à maîtrise d'ouvrage (un bureau d'étude transport pour les éléments techniques d'exploitation, un second pour les aspects technico-financier des négociations) et des experts agents du STIF. Dans le cadre de cette mission il aura à :

- Conduire les négociations

- Être l'interlocuteur privilégié des collectivités et des opérateurs
- Être garant du respect des objectifs et du calendrier du projet
- Rendre compte régulièrement de l'avancement des travaux et faire remonter les points d'arbitrage au chef de projet

Profil du-de la titulaire du poste:

- Formation en sciences économiques / finance, niveau bac +4/5 années.
- Expérience similaire dans une direction financière d'une collectivité locale souhaitée.
- bonnes connaissances en analyse financière et en économie du transport;
- expérience du contrôle financier/budgétaire
- bon esprit d'analyse et de synthèse, sens de la rigueur ;
- Esprit d'équipe et capacité d'intégration dans une équipe projet
- Autonomie, forte capacité d'initiative et d'organisation
- Rigueur et discrétion professionnelle
- bonnes capacités rédactionnelles ;
- aptitudes relationnelles ;
- bonne maîtrise des logiciels habituels de traitement de texte (Word), de tableur (Excel) et Power Point.

Conditions: Poste ouvert aux fonctionnaires de catégorie A des trois fonctions publiques.

Renseignements auprès de : Renseignements auprès de : Fabien LOISEL, Chargé de projet au pôle contrats (fabien.loisel@stif.info).

Adresser CV et lettre de motivation à l'attention de Madame la directrice générale par mail sous référence FPOST 29/2010 (ressources.humaines@stif.info) ou par courrier (**STIF 41, rue de Châteaudun 75009 Paris**).